

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 24 MAI 1917

G.-E. DION, Administrateur

Au Conseil de Ville

Assemblée du 11 Mai.

Sont présents : Le Maire, et les échevins A. Bérubé, L. A. Gagné, J. A. Ratté, Charles Pérusse et David Chassé.

Après lecture et adoption des minutes de la dernière réunion, le conseil vote la somme de \$98.89 pour les comptes suivants : J. M. Martin, \$2.00, F. Pelletier 2.00, TH. Beaulieu, \$1.20, Eug. St-Onge \$4.50, Wilbrod Saindon, \$22.00, The Mueller Co. \$7.63 Mme. O. Lajoie \$11.57, Frank Bossé, \$18.00, Aug. Bérubé, \$1.20, J. B. St Onge \$23.00 Th. Guette, \$5.75.

Le montant de \$197.50 est approuvé pour ouvrage sur les chemins.

Le comité de l'aqueduc recommande l'achat d'une pompe, au prix de \$55.00 pour usage dans les canaux de l'aqueduc pendant la construction.

La Comité des chemins fait rapport des travaux exécutés sur la nouvelle rue allant de la rue de l'église au réservoir.

Il est décidé de revoir les taux de l'eau et de faire quelques modifications concernant les maisons de pension, les hotels, etc, ces changements devroit être en force au premier juin prochain.

Vu l'augmentation de population sans cesse grandissante et le nombre de transactions immobilières il est résolu que la ville s'assure sans tarder des services d'un ingénieur civil pour établir un plan de la ville actuelle et des agrandissements futurs, Mrs. Dupont & Roy Ingénieurs de Montréal, sont priés de venir rencontrer le conseil afin de discuter cette question et celle de l'établissement d'un système d'égouts.

Il est résolu de s'emparer de la rue longeant la Rivière Madawaska allant de chez Mr. Allen Emmerson à la côte du pont couvert. Cette rue a toujours été occupée par Mr. William Emmerson, le conseil croit que cette rue sera d'une grande utilité au public comme terrain de promenade. On embellira cet endroit en faisant quelques allées sablées, plantation d'arbres d'ornement, installation de bancs, etc. Lorsque les travaux de barrage sur la rivière Madawaska seront exécutés par la Compagnie Fraser, toute la partie de la rivière en face de ce terrain formera un joli lac et fera de cet endroit un lieu de plaisance depuis longtemps nécessaire à Edmundston.

Une plainte est envoyée au département des Indiens à Ottawa demandant des réparations immédiates au chemin de la réserve des Sauvages.

Une demande est faite au Bureau de Santé de la ville de passer un règlement pour obliger les citoyens à construire des abris fermés pour le fumier d'étable. Dorénavant, ceux qui ne se conformeront pas à ce règlement seront poursuivis et auront à payer une amende assez élevée. La ville est bien décidée à être stricte sur ce point.

Assemblée du 17 Mai.

Sont présents : Dr. Laporte, Aurèle Bérubé, Dr. Ratté, David Chassé, Léonide Gagné, et l'échevin Chs. Perusse.

Messieurs les échevins Perusse et Ratté sont chargés par le conseil d'acheter une paire de chevaux de travail.

Les constables suivants sont nommés pour l'année : A. B. Soucy, Denis Hébert, Jos. Hébert Paul Lepage, Thadde Martin, Jos. St-Amand, Théophile Michaud et Frank Picard. Le comité des pauvres fait rapport que cinq des enfants de Mr. George St-Amand ont été placés.

La ville anxieuse de faire des bons chemins s'assure les services de M. Eddy Cyr de St-David. Me. à raison de \$5.00 par jour.

Le plan des terrains Fraser situés sur l'annexe Rice sont soumis à la ville et sont renvoyés pour modifications dans la disposition de certaines rues.

Le conseil décide d'acheter des débenture de la ville de St-Jean N. B. payables en 1943 au prix de \$1976.00 rapportant 5 1/2 % Valeur \$2433.33 C'est le premier placement au fonds d'amortissement.

A une assemblée de comité tenue le 22 mai nous avions la visite M. Hamson de Frédérickton spécialement engagé par la ville pour établir les lignes du chemin chez M. Jos. Martin, M. Allyre Roy de Montréal, était aussi présent à la réunion M. Jos. P. Dunne envoyé du Département des Indiens à Ottawa était ici la semaine dernière.

M. Wetten de Perth. N. B. agent des Indiens était ici mardi dernier pour examiner les réparations à faire sur le chemin de la réserve des Sauvages.

Cultivateurs lisez
"Le Madawaska"

Les Débats Bilingues au Collège St-Joseph

Mardi le 15, la société Bilingue donnait sa séance annuelle au Monument Lefevre.

Malgré le mauvais temps et les chemins difficiles, l'auditoire était assez nombreux. On remarquait, à part le clergé de la paroisse, les RR. W. E. Sormany de Rogersville et A. Landry, de Sackville, les avocats Reilly et Léger de Moncton, le Dr Yvon Gaudet de Moncton, M. M. McLaughlin de Bouctouche, M. C. Richard étudiant en droit. M. Aurèle Gaudet, étudiant en chirurgie dentaire, etc.

Comme on le sait, deux débats, l'un en français et l'autre en anglais, présentés par quatre membres de la société, forment la partie principale de cette séance.

Les orateurs de cette année étaient : MM. T. Frank Cashen, Sydney Mines, N. S. J. Albert Dionne, Edmundston, N. B., Roy. M. J. MacDonaid, St-John, N. B., A. P. Noel McLaughlin, Bouctouche, N. B.

Dans le débat français, MM. McLaughlin et McDonald avaient à soutenir la thèse suivante : "Devant l'histoire impartiale, c'est l'Allemagne qui devra porter la responsabilité de la guerre actuelle." Tandis que leurs adversaires, MM. Dionne et Cashen, entreprenaient de montrer que l'Autriche Hongrie doit porter tout autant, sinon plus de responsabilité que l'Allemagne.

"Resolved : That Canada should adopt a system of Nation-wide Prohibition," telle était la thèse défendue en anglais par MM. McDonald et McLaughlin contre MM. Cashen et Dionne.

Les deux débats furent très bons, et c'était merveille d'entendre des élèves parler si bien les deux langues et discuter les questions d'une manière tout-à-fait supérieure. La musique et les chansons furent très bien exécutées et reposèrent agréablement l'auditoire après chaque série de discours.

Les juges des débats étaient le Rev. W. E. Sormany, curé de Rogersville, Mons. E. A. Reilly B. A., avocat, et Mons. A. J. Léger B. A., avocat, tous deux de Moncton. Après quelques moments de délibération ils en arrivèrent à une conclusion et proclamèrent leur décision à la fin de la séance.

Le Rev. W. E. Sormany, comme juge en chef, fit quelques remarques générales et laissa à ses deux collègues le soin de proclamer les décisions.

C'est pour moi une révélation, dit-il ; c'est la première fois que j'assiste à des débats de ce genre, et c'est la première fois que je suis présent à une réunion des élèves du Collège St. Joseph. Je dois des

remerciement au P. Guertin qui a eu l'heureuse pensée de m'inviter à assister à une joute oratoire comme on en voit rarement... Je suis heureux d'avoir à vous dire mais chers enfants, que j'apprécie hautement les belles qualités dont vous avez fait preuve ce soir. Je puis juger du travail qui se fait ici, des saines doctrines, de l'enseignement qu'on vous donne, et réellement, j'ai été surpris—non pas de voir qu'on vous donne la véritable éducation, qu'on vous inculque les principes religieux—mais j'ai été surpris de voir les talents naturels qu'on développe chez vous.

Quoi de plus agréable que d'entendre un orateur nous parler avec courage et conviction, et nous dire, non pas des balivernes, mais des choses vraies, solides, qui invitent l'attention et peuvent développer notre propre intelligence tout en nous amusant ? C'est ce que vous avez fait ce soir. Je dois adresser des félicitations au Rev. Père Supérieur et lui dire que j'apprécie son œuvre et l'œuvre de ses dévoués collaborateurs. En priant mes deux collègues de vous faire connaître les décisions, je dois dire qu'il nous a été très difficile d'arriver à une conclusion et de faire un choix, soit au point de vue de l'oratoire, soit au point de vue des arguments présentés avec tant de conviction.

Monsieur l'Avocat Léger fit aussi quelques remarques sur l'importance de ces débats qui sont comme une grande école pour ceux qui y prennent part, puis il accorda la palme à MM. Mc Laughlin et Mc Donald défenseurs de la thèse française. Monsieur l'Avocat Reilly dit aussi quelques mots faisant ressortir l'importance de ces joutes oratoires, et donna la victoire à MM. Cashen et Dionne, adversaires de la thèse dans le débat anglais.

La Conscription

Revenu de Londres le premier ministre Borden annonce que le gouvernement va imposer la conscription au Canada.

Nous ignorons quelle attitude vont prendre les députés surtout ceux de l'opposition sur cette question.

Le terme d'office du parlement finissait le 21 septembre 1916. Il y eut extension sans le consentement du peuple.

Est-ce bien juste maintenant qu'on profite de cette extension pour imposer au peuple sans le consulter une loi de conscription ?

Cette question sera sans doute débattue à fond à Ottawa et nous y reviendrons.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTRÉAL
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE :
Caraquet, M. P. E. Moreault, Gérant
Bathurst, N. Alarie, pro-Gérant
Edmundston, A. Alain, p. Gérant
Moncton, J. E. St-André, Gérant
Norton, L. J. Melanson, p. o-Gérant
St-John, D. W. Harper, Gérant

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Four la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent à l'issu ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Incorporee en 1869
Capital autorisé \$ 25,000,000
Capital payé et fonds de réserve \$ 27,000,000
Actif \$ 285,000,000

Siege Central, Montréal
Sir HERBERT S. HOLT, Président E. L. PEASE, Vice-Prés.
et Dir. Général C. E. NEILL, Administrateur Général

Les succursales de cette Banque 315 couvrent toutes les provinces du Canada et offrent les facilités pour effectuer toutes espèces d'opérations de banque. 45 branches sont dans les PAYS ÉTRANGERS

Departement d'Epargnes
On peut ouvrir un compte avec un montant de UNE PIASTRE (\$1.00) ou plus. L'intérêt sera payé ou crédité semi-annuellement.

Comptes Conjoints.—S'ils le désirent, deux membres de la même famille pourront ouvrir un seul compte, l'un ou l'autre (le survivant en cas de mort) ayant droit à l'argent déposé.

Les comptes peuvent être ouverts et desservis par la maille.

SUCCURSALE D'EDMUNDSTON, N. B.
A. G. LOCKHART, Gérant.

La Mobilisation du 67ième Régiment

Les quartiers généraux de la milice canadienne viennent d'ordonner la mobilisation du 67ième régiment pour la défense du pays. A moins d'avis contraire, notre régiment sera rassemblé à Sussex, vers la fin de juin prochain.

Je fais donc appel à mes anciens soldats et aux autres jeunes gens du comté de s'enrôler sans délai pour remplir les cadres de la compagnie du Madawaska. Il me faut 39 hommes vigoureux et actifs. Le 67ième régiment "Infanterie Légère de Carleton" a toujours été représenté au camp de Sussex par une compagnie recrutée dans notre comté. J'espère que le Madawaska

saura encore faire son devoir dans les circonstances difficiles que nous traversons et que le nombre requis ne se fera pas attendre. Conscription ou non, les régiments de la milice canadienne seront mobilisés pour service au pays. C'est et c'est un appel pour lequel je ne doute pas qu'il sera entendu d'un bout à l'autre du comté.

Les formes d'enrôlement sont à mon bureau ou je serai content de recevoir les demandes d'admission dans le 67ième régiment.

MAX. D. CORMIER, Capitaine
O. C. compagnie "G"
67ième Rég.